

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008**

M. AUMAS, Maire

**M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU - Mme PARTAUX - M. BRIDENNE
Mme MONIER - M. DELCAMBRE - Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Adjoints au Maire.**

**Mme MASSON - Mme VIALARD - Mme OCCHIPINTI - M. SARBACH - Mme CALVEZ - M. THIBAUT - Mme
COHADIER - M. DOMAN - Mme SINAN MENEDJIAN - M. HARIAN - Mme LEBON - M. AYDIN - Mme FRENOUX -
M. BEZARD - Mme HISARLIYAN - M. DURAND - M. CAURO - Mme PERRAD
M. BODIN - Mme GAUTHIER - M. VERRECCHIA, Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

M. MAZOUZ	Conseiller Municipal	Mandat à M. DOLL
Melle HISARLIYAN	Conseillère Municipale	Mandat à Mme RUSDIKIAN
Melle LEGOULLON	Conseillère Municipale	Mandat à M. VERRECCHIA

ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie LEBON

* * * * *

Monsieur Michel AUMAS ouvre la séance et annonce les résultats des élections municipales qui ont vu la liste « Confiance et Action pour Arnouville » élue dès le premier tour du 9 mars 2008 avec 60,31 % des suffrages exprimés. **Monsieur AUMAS** précise que la campagne a été bien menée, sans attaque personnelle, ce dont il remercie ses adversaires, et donne la parole à **Monsieur Roger BODIN**, doyen d'âge.

Madame Sophie LEBON étant la benjamine présente de l'assemblée, elle est nommée secrétaire de séance.

INTERVENTION DE MONSIEUR BODIN :

Mesdames, Messieurs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a sept ans, j'étais déjà le doyen, cela ne s'est pas arrangé dans ce domaine ; les circonstances ont fait que je suis là ce soir alors que cela ne faisait pas partie de mes options.

A la suite de l'élection de dimanche dernier, le Conseil va se doter de la structure qui prendra les décisions pendant la durée du mandat prévu. Comme toujours, je pense qu'il faut apprécier de vivre dans notre pays où la démocratie n'est pas un vain mot, je regrette qu'un trop grand nombre de personnes n'ait pas cru bon de se déranger, c'est dommage car ce scrutin est important pour leur vie de tous les jours.

Il est nécessaire que chacun avec ses convictions, s'exprime dans le respect de l'autre, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, les différentes propositions pouvant être discutées calmement et les échanges devant restés courtois..... Nous ne devons pas perdre de vue que nous sommes là pour être au service des habitants et leur permettre de vivre le mieux possible à Arnouville, nos décisions devant s'inscrire dans le cadre du budget et de nos compétences.

Je vous remercie de m'avoir écouté, passons à l'ordre du jour.

Monsieur BODIN fait part à l'assemblée que pour l'approbation du procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, il convient de désigner deux assesseurs.

Il est proposé au Conseil de désigner **Monsieur Pascal DOLL** et **Monsieur Christian CAURO** comme assesseurs. Cette désignation est approuvée par le Conseil Municipal.

Monsieur BODIN effectue l'appel des Conseillers Municipaux.

INTERVENTION DE MONSIEUR CAURO :

Je voudrais simplement au nom de la liste « Arnouville Vivante et Solidaire » dire que nous prenons acte des résultats du premier tour, qui ont donné une nette majorité à Monsieur AUMAS. Donc, nous ne présenterons pas de candidat pour l'élection du Maire. Nous prenons acte des 60 % que vous avez obtenus et nous vous félicitons pour ce score même si nous regrettons qu'un Arnouillois sur deux ne se soit pas déplacé pour venir voter. Aujourd'hui, vous avez une large majorité, vous avez aussi une opposition, notre liste représente un quart des votants. Le respect mutuel s'est respecté bien sur la majorité mais c'est aussi que la majorité respecte l'opposition. Il y a juste 25 ans, la gauche votait une loi qui permettait aux minorités d'être représentées dans les conseils municipaux, cela avait été vécu difficilement au début et puis petit à petit majorité et opposition ont appris à se connaître et à ce respecter. Je crois que par le passé, nous n'avons pas fait d'opposition systématique au conseil municipal, nous n'avons pas fait d'obstruction, nous avons voté les projets que vous nous présentiez quand nous avons estimé qu'ils étaient bons pour les Arnouillois et nous avons voté environ 70 % des décisions qui ont été prises au conseil municipal. Des progrès ont été faits dans la représentation de l'opposition et nous en prenons acte, il est vrai qu'un dialogue plus apaisé a pris place au cours du mandat précédent et j'espère qu'il continuera dans celui-là. Il reste encore des progrès à faire notamment depuis longtemps nous demandons que dans le bulletin mensuel, nous puissions nous exprimer, que dans certaines commissions nous soyons représentés, qu'à Val de France, nous soyons représentés. Je pense que les choses se mettent en place. Monsieur le Maire nous avons apprécié que lors de votre discours de dimanche soir, vous avez rendu hommage à la qualité de la campagne électorale, puisque nous avons essayé de faire une campagne propre que sur des idées et non pas sur des attaques personnelles. Je pense qu'il y a un dialogue républicain qui s'est mis en place depuis dimanche, nous espérons qu'il continue et que l'opposition prenne toute sa place au sein du conseil.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

Monsieur BODIN fait appel des candidatures à l'élection du Maire. Il n'y a qu'une seule candidature, celle de **Monsieur AUMAS**.

ELECTION DU MAIRE (au vote à bulletins secrets)

Par 27 voix pour et 6 bulletins blancs, **Monsieur MICHEL AUMAS** est proclamé Maire et immédiatement installé.

INTERVENTION DE MONSIEUR AUMAS MICHEL, Maire :

Je voudrais remercier les collègues qui m'ont élu et puis, vous l'avez dit Monsieur CAURO, souligner que durant la campagne, pour la première fois et depuis bien des années, il y a eu une campagne, je dirais, sans attaque personnelle, sur les idées, sur le fond, je crois que ça a été très bien, même si, comme vous l'avez dit, on n'aurait pu espérer un taux de participation un peu plus élevé.

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement toutes les Arnouilloises et tous les Arnouillois qui ont accordé 60,3 % de leurs suffrages à la liste que je conduisais.

C'est une grande satisfaction en vérité de constater que vous avez reconnu le travail réalisé durant le précédent mandat et adhéré à notre projet.

Bien sûr, il est toujours possible de discuter les choix que nous avons faits durant le dernier mandat, néanmoins, j'ai le sentiment que nous avons réalisé le maximum que nous pouvions faire compte tenu des moyens financiers de la ville.

Je tiens à remercier mes collègues, qui durant les sept années du précédent mandat, m'ont aidé chaque jour dans cette tâche et ont fait preuve d'une grande fidélité. J'associe à ces remerciements également le personnel communal qui a mis en pratique nos demandes en faisant preuve de professionnalisme et de loyauté.

Ce résultat, s'il nous satisfait pleinement, nous confère beaucoup de responsabilités car il est le signe d'un espoir et d'une attente forte de votre part. Nous n'avons donc pas le droit de vous décevoir et devons mettre tout en œuvre pour répondre à votre attente.

Pour ma part, dès fin mai, je cesserai mon activité professionnelle et pourrai ainsi me consacrer encore plus pleinement à la vie municipale.

Nous poursuivrons dans la ligne de conduite qui est la nôtre depuis dix ans, à savoir, améliorer les services offerts à la population, améliorer la qualité de notre environnement, réaliser les infrastructures et les équipements

nécessaires à notre ville tout en maîtrisant les dépenses locales afin de limiter au strict nécessaire la pression fiscale.

Néanmoins, j'ai le sentiment que la situation des collectivités territoriales et notamment des communes sera de plus en plus préoccupante à l'avenir, en raison de l'évolution des dotations de l'Etat qui ne pourront aller qu'en s'amenuisant et ce quel que soit le pouvoir en place, si bien que nous devons être attentifs aux dépenses d'autant que comme tout un chacun nous subissons les différentes augmentations telles que celles de l'électricité, du gaz, des carburants. A titre d'information, sachez qu'en 2007, nous avons dépensé 318 000 euros d'électricité, 84 000 euros de combustible, 54 000 euros de carburant. Devant de telles masses financières, la moindre augmentation a un impact important sur le budget de la ville.

Comme nous l'avons pratiqué jusqu'à présent, avec mon équipe, nous nous engageons à être les élus de toutes les Arnouilloises et de tous les Arnouillois, sans distinction, quelles que soient leurs âges, leurs origines, leurs opinions politiques et leurs confessions. Notre souhait étant que chacun s'efforce de vivre en bonne intelligence et dans le respect mutuel. Pour notre part, nous devons tout mettre en œuvre pour que ces vœux se concrétisent et que nous vivions tous en bonne harmonie.

Je vous remercie.

Je voudrais remercier Monsieur BODIN pour sa présidence, nous apprécions toujours vos interventions, Monsieur BODIN.

ELECTION DES ADJOINTS (au vote à bulletins secrets)

Conformément aux nouvelles dispositions législatives modifiant l'article L.2122-7, il ne s'agit plus d'un vote nominatif mais d'un vote sur liste qui doit à ce titre respecter la parité « hommes-femmes ».

Par 27 voix pour et 6 blancs, la liste des adjoints ci-dessous a été adoptée et les adjoints ont été immédiatement installés.

Monsieur Pascal DOLL est élu Premier Adjoint au Maire.
Madame Alice RUSDIKIAN est élue deuxième Adjointe au Maire.
Monsieur Jean-Claude TATTU est élu troisième Adjoint au Maire.
Madame Yvonne PARTAUX est élue quatrième Adjointe au Maire.
Monsieur Yves BRIDENNE est élu cinquième Adjoint au Maire.
Madame Marie-Louise MONIER est élue sixième Adjointe au Maire.
Monsieur Joël DELCAMBRE est élu septième Adjoint au Maire.
Madame Claude FERNANDEZ VELIZ est élue huitième Adjointe au Maire.
Monsieur Antoine SERRANO est élu neuvième Adjoint au Maire.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2122.22 et L 2122.23 du Code des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour et 6 contre (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN, M. GAUTHIER et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Melle LEGOULLON),

ACCORDE à Monsieur le Maire délégation de pouvoir permanente pour la durée du mandat pour :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au droit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite des emprunts préalablement décidés par le Conseil Municipal,

4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, tout en respectant les règles de concurrence prévues par le Code des Marchés Publics,

5) Décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6) Autoriser le Maire à signer les marchés dans le cadre de l'article 12 du Code des Marchés Publics ou à défaut Monsieur DOLL, Madame RUSDIKIAN, Monsieur BRIDENNE,

7) Appliquer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros,

11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12) Fixer dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15) Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même Code dans la limite de 30 000 euros TTC pour les propriétés non bâties et sans limitation de somme pour les parcelles bâties,

16) Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et ce dans toutes les actions contentieuses pour permettre à la Ville d'assurer la défense de ses intérêts dans des délais normaux devant le Tribunal Administratif, la Tribunal d'Instance, le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal Correctionnel, le Conseil des Prudhommes, la Cour Administrative Appel,

17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,

DIT qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, pour quelle que cause que ce soit, les actes découlant de la présente disposition seront signés par l'Adjoint présent, dans l'ordre du tableau.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

INTERVENTION DE MADAME GAUTHIER :

Monsieur AUMAS lors d'un conseil municipal vous avez regretté le coût de la masse salariale pour la commune. Vous avez alors regretté de ne pas avoir la possibilité de décider vous-même de l'augmentation des salaires du personnel communal. Alors qu'à cette époque les seules augmentations de salaires dans la fonction publique concernaient le développement de carrière et non les augmentations de salaires. Aujourd'hui, non seulement vous ne vous contentez pas de la revalorisation du traitement indiciaire brut de la fonction publique qui est de 0,5 % à compter du 1^{er} mars, parce que du même coût la majoration des indemnités des élus en dépend, mais ceci ne vous suffit pas, vous décidez dans le même temps de fixer les indemnités d'élus à la strate supérieure, ce qui signifie 33 446 euros supplémentaires par an d'indemnités d'élus pour les Arnouvillois. Voilà comment on désendette une commune, à Arnouville, les élus majoritaires ne sont pas modestes quand il s'agit de leur indemnités. Il reste à espérer que dans ce mandat, ils se rappelleront qu'ils sont largement indemnisés pour être présents dans toutes les commissions pour lesquelles ils ont été nommés. J'espère qu'ils auront cette fois la décence de remplir leurs fonctions à hauteur de leurs indemnités. Nous ne pouvons que constater que la DSU pour Arnouville est mieux utilisée que dans les villes avoisinantes.

Vu l'élection de Michel AUMAS, en qualité de Maire,

Et des Adjointes au Maire,

Vu l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2123-20, L2123-22-5, L2123-23, L2123-23-1, L2123-24

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 6 contre (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN, M. GAUTHIER et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Melle LEGOULLON),

DECIDE

1° **ACCORDE** la majoration d'indemnités de fonction par rapport à celles prévues.

Les indemnités de Maire et Adjointes sont fixées par référence à la strate démographique immédiatement supérieure, soit 20 000 à 49 999 habitants, cela conformément à l'article L2123-22-5 (la Ville d'Arnouville étant attributaire de la D.S.U.)

2° **FIXE** les indemnités ainsi :

<u>Fonction</u>	<u>Taux maximal en pourcentage de l'indice 1015</u>
<u>Maire</u>	90 %(article L.2123-23-1)
<u>Adjoint</u>	33 % (article L.2123-24)
	Sauf pour Madame MONIER Marie-Louise, qui bénéficiant d'un logement du parc privé de la Ville, ne percevra que 23 % du taux maximal de référence.

3° **DECIDE** que le montant des indemnités sera revalorisé, conformément aux revalorisations des traitements de la Fonction Publique.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FORME les Commissions suivantes :

- 1 – Scolaire
- 2 – Travaux Bâtiments, Voirie, Environnement
- 3 – Culture, Fêtes
- 4 – Jumelage
- 5 – Jeunesse, Sports
- 6 – Finances
- 7 – Affaires Sociales
- 8 – C.C.A.S.
- 9 – Petite Enfance
- 10 – Urbanisme, Développement Economique
- 11 – Marchés d'approvisionnement
- 12 – Appel d'Offres et Adjudication

- 13 – Impôts Directs
- 14 – Politique de la Ville
- 15 - Menus

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION SCOLAIRE :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 15 (quinze) le nombre des membres de la Commission Scolaire et **DESIGNE** les membres de la Commission Scolaire, comme suit :

M. TATTU	
M. DELCAMBRE	Mme SINAN MENEDJIAN
Mme MONIER	Mme RUSDIKIAN
M. HARIAN	Mme LEBON
Mme CALVEZ	Mme PARTAUX
Mme COHADIER	M. THIBAUT
M. DURAND	M. SERRANO
M. CAURO - suppléant : M. BODIN	
M. VERRECCHIA - suppléante : Melle LEGOULLON	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission Scolaire sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – VOIRIE – ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 10 (dix) le nombre des membres de la Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Environnement et **DESIGNE** les membres de la Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Environnement comme suit :

M. BRIDENNE	
M. THIBAUT	M. DELCAMBRE
M. BEZARD	M. SERRANO
Mme CALVEZ	M. TATTU
M. DOMAN	
M. BODIN - suppléante : Mme PERRAD	
M. VERRECCHIA - suppléante : Melle LEGOULLON	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Environnement sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son vice-président.

COMMISSION CULTURE – FETES :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 10 (dix) le nombre des membres de la Commission Culture – Fêtes et **DESIGNE** les membres de la Commission Culture - Fêtes comme suit :

Mme FERNANDEZ VELIZ
Mme FRENOUX
Mme SINAN MENEDJIAN
Mme LEBON
Mme COHADIER

Mme PARTAUX
Melle HISARLIYAN
M. MAZOUZ

Mme PERRAD - suppléante : Mme GAUTHIER
M. VERRECCHIA - suppléante : Melle LEGOULLON

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission Culture – fêtes sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION JUMELAGE :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 9 (neuf) le nombre des membres de la Commission Jumelage et **DESIGNE** les membres de la Commission Jumelage comme suit :

Mme RUSDIKIAN
Mme FERNANDEZ VELIZ
M. HARIAN
Mme PARTAUX
Mme GAUTHIER - suppléante : Mme PERRAD
Melle LEGOULLON - suppléant : M. VERRECCHIA

M. AYDIN
Mme MONIER
Mme COHADIER

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission Jumelage sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION JEUNESSE - SPORTS :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 10 (dix) le nombre des membres de la Commission Jeunesse et Sports et **DESIGNE** les membres de la Commission Jeunesse et Sports comme suit :

M. DELCAMBRE
Mme FRENOUX
M. SARBACH
Mme VIALARD
Mme CALVEZ

M. TATTU
M. SERRANO
M. THIBAUD

M. BODIN – suppléante : Mme PERRAD
Melle LEGOULLON – suppléant : M. VERRECCHIA

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission Jeunesse et Sports sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DES FINANCES :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 15 (quinze) le nombre des membres de la Commission des Finances et **DESIGNE** les membres de la Commission des Finances comme suit :

M. DOLL	
Mme RUSDIKIAN	M. BEZARD
M. TATTU	M. MAZOUZ
Mme PARTAUX	
M. BRIDENNE	
Mme MONIER	
M. DELCAMBRE	
Mme FERNANDEZ VELIZ	
M. SERRANO	
Mme MASSON	
Mme OCCHIPINTI	
M. CAURO – suppléante : Mme PERRAD	
M. VERRECCHIA – suppléante : Melle LEGOULLON	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission des Finances sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 10 (dix) le nombre des membres de la Commission des Affaires Sociales et **DESIGNE** les membres de la Commission des Affaires Sociales comme suit :

Mme RUSDIKIAN	
M. DURAND	Melle HISARLIYAN
Mme MASSON	Mme OCCHIPINTI
M. DELCAMBRE	Mme SINAN MENEDJIAN
Mme COHADIER	
Mme GAUTHIER – suppléant : M. BODIN	
Melle LEGOULLON – suppléant : M. VERRECCHIA	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission des Affaires Sociales sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 9 (neuf) le nombre des membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et **DESIGNE** les membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme suit :

Mme RUSDIKIAN	Melle HISARLIYAN
Mme MASSON	Mme COHADIER
Mme OCCHIPINTI	Mme SINAN MENEDJIAN
Mme GAUTHIER – suppléant : M. BODIN	

Extérieurs : Madame ROLLAND – Mme LIPPENS

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DE LA PETITE ENFANCE :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 8 (huit) le nombre des membres de la Commission de la Petite Enfance et **DESIGNE** les membres de la Commission de la Petite Enfance comme suit :

Mme PARTAUX	
Mme FERNANDEZ VELIZ	M. TATTU
Mme RUSDIKIAN	Mme MASSON
Mme OCCHIPINTI	
Mme GAUTHIER – suppléant : M. CAURO	
Melle LEGOULLON – suppléant : M. VERRECCHIA	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission de la Petite Enfance sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 6 (six) le nombre des membres de la Commission Urbanisme – Développement économique et **DESIGNE** les membres de la Commission Urbanisme – Développement économique comme suit :

M. SERRANO	
M. THIBAUT	Mme VIALARD
M. BEZARD	M. AYDIN
Mme MASSON	M. DOMAN
Mme PERRAD – suppléant : M. CAURO	
M. VERRECCHIA – suppléante : Melle LEGOULLON	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission de la Petite Enfance sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 7 (sept) le nombre des membres de la Commission des Marchés d'Approvisionnement et **DESIGNE** les membres de la Commission des Marchés d'Approvisionnement comme suit :

M. DOLL	
M. SERRANO	Mme PARTAUX
M. DURAND	Mme VIALARD
Mme GAUTHIER – suppléant : M. BODIN	
M. VERRECCHIA – suppléante : Melle LEGOULLON	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission des Marchés d'Approvisionnement sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 5 (cinq) titulaires et 5 (cinq) suppléants le nombre des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'adjudication et **DESIGNE** les membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication comme suit :

M. BRIDENNE		
M. DOLL	avec pour suppléant	M. SERRANO
M. THIBAUT	avec pour suppléant	M. DELCAMBRE
M. BEZARD	avec pour suppléant	M. DOMAN
M. BODIN	avec pour suppléant	Mme PERRAD

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 9 (neuf) le nombre des membres de la Commission des Impôts Directs et **DESIGNE** les membres de la Commission des Impôts Directs comme suit :

M. DOLL		
M. SERRANO		M. SARBACH
Mme MASSON		Mme OCCHIPINTI
M. THIBAUT		
Mme PERRAD – suppléant : M. BODIN		

Extérieurs : Madame ROLLAND – Mme COHEN

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission des Impôts Directs sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE - CLSPD :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 13 (treize) le nombre des membres de la Commission Politique de la Ville et **DESIGNE** les membres de la Commission Politique de la Ville comme suit :

Mme MONIER	
Mme OCCHIPINTI	Mme VIALARD
Mme RUSDIKIAN	Mme MASSON
M. BRIDENNE	M. DELCAMBRE
M. TATTU	M. DOLL
Mme FERNANDEZ VELIZ	Mme SINAN MENEDJIAN
M. CAURO – suppléante : Mme PERRAD	
M. VERRECCHIA – suppléante : Melle LEGOULLON	

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission Politique de la Ville sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

COMMISSION DES MENUS :

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE à 7 (sept) le nombre des membres de la Commission des Menus et **DESIGNE** les membres de la Commission des Menus comme suit :

M. TATTU
M. DURAND
M. HARIAN
M. DELCAMBRE
Mme CALVEZ
Mme GAUTHIER
Melle LEGOULLON

Conformément à l'article L 2121-22, alinéa 2, la Commission des Menus sera convoquée dans un délai de 8 jours pour procéder à la désignation de son Vice-président.

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS AU C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale)

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN, Mme GAUTHIER et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Melle LEGOULLON),

DESIGNE au C.N.A.S. en qualité de membre titulaire :

- Monsieur Pascal DOLL

En qualité de membre suppléant :

- **Madame Alice RUSDIKIAN**

ELECTION DE 4 REPRESENTANTS AU S.I.A.H.
(Syndicat Intercommunal pour l'aménagement des Vallées du Croult et du petit Rosne)

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN, Mme GAUTHIER et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Melle LEGOULLON),

DESIGNE au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (S.I.A.H.) :

En qualité de membres titulaires :

- **Monsieur Yves BRIDENNE**
- **Monsieur Claude BIGEL**

En qualité de membres suppléants :

- **Monsieur Michel AUMAS**
- **Monsieur Jean SARBACH**

ELECTION DES 6 REPRESENTANTS AU S.M.D.E.G.T.V.O. (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise)

Vu l'arrêté n°2337 du 18 Novembre 1994 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise (et ses modificatifs) autorisant la création du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (S.M.D.E.G.T.V.O.).

Vu les élections du 9 Mars 2008,

Vu les statuts du S.M.D.E.G.T.V.O.,

Vu les articles L.163-5 et L.163-6 du Code des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (S.M.D.E.G.T.V.O.)

Délégués titulaires :

- **Monsieur Alain DURAND**
- **Monsieur Jean THIBAUT**
- **Madame Nicole GAUTHIER**

Délégués suppléants :

- **Monsieur Yves BRIDENNE**
- **Monsieur Jean-Claude TATTU**
- **Monsieur Roger BODIN**

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS AU S.I.GE.I.F.
(Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France)

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO, Mme PERRAD, M. BODIN, Mme GAUTHIER et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Melle LEGOULLON),

DESIGNE au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (S.I.G.E.I.F.),

En qualité de membre titulaire :

- **Monsieur Alain DURAND**

En qualité de membre suppléant :

- **Monsieur Jean SARBACH**

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS AU SYNCOM
(Aide à la Gestion des Travaux de Voirie)

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE au SYNCOM (Association d'aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique) :

En qualité de membre titulaire :

- **Monsieur Yves BRIDENNE**

En qualité de membre suppléant :

- **Monsieur Jean THIBAUT**

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE
POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière du Val d'Oise :

En qualité de membre titulaire :

- **Madame Marie-Louise MONIER**

En qualité de membre suppléant :

- **Madame Marie-Christine FRENOUX**

**ELECTION DE 6 DELEGUES DE LA COMMUNE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE FRANCE**

INTERVENTION DE MONSIEUR CAURO :

Je prends la parole sur ce point comme nous avons eu l'occasion d'avoir des échanges depuis dimanche. On a demandé pendant la campagne que l'opposition soit représentée à la communauté d'agglomération Val de France. Je vous en ai parlé et à la suite de cette conversation, vous m'avez dit que sur le principe et à partir du moment où il y avait réciprocité dans les autres communes, vous n'y étiez pas opposé sur le principe. J'ai donc pris contact avec Monsieur VAILLANT et Monsieur PUPPONI dont la position est aujourd'hui de dire que s'il y a un accord politique entre les quatre maires de la Communauté d'Agglomération, sur le principe, ils ne sont pas opposés mais il faut qu'il y ait un accord politique entre les quatre maires. Un maire n'est pas encore élu, c'est celui de Garges. Et puis dans les conseils municipaux de Villiers-le-Bel et de Sarcelles, qui se tiennent ce week-end, l'élection des représentants à la Communauté d'Agglomération Val de France, n'est pas à l'ordre du jour, ce qui nous laisse un certain délai pour régler cette question. Donc, moi, la proposition que je vous fais, que je vous ai faite, et je la fais publiquement, c'est de dire que soit on attend, on fait comme les autres conseils municipaux, on attend pour désigner ces représentants ou soit on désigne trois titulaires et trois suppléants et on gèle le quatrième poste en attendant de savoir ce qui va se passer. Cela ne vous engage à rien vis-à-vis de l'opposition, s'il n'y a pas d'accord et je comprends très bien que s'il n'y a pas réciprocité dans les autres villes, vous ne vouliez pas laisser un poste à l'opposition. Par contre, je pense que s'il y a une opportunité de faire un accord et qu'il y ait une vraie légitimité démocratique à Val de France, il faut y penser. Et c'est pour ça que je vous incite à dire soit on reporte cette question soit on ne désigne que trois titulaires et on attend pour désigner le quatrième, ce qui ne vous engage à rien parce que s'il n'y a pas d'accord et bien vous désignerez un membre de votre majorité. Par contre, si l'on désigne ce soir les quatre titulaires, il me paraît difficile de revenir dessus puisque les quatre ne voudront peut-être pas démissionner, on ne pourra pas voter en conseil pour leur retirer leur délégation.

REPONSE DE MONSIEUR AUMAS :

Il faut peut-être expliquer au public qui est là ce soir comment cela se passe. Au niveau de Val de France, chaque commune est représentée avec un nombre de délégués en fonction de la population de la ville. Nous, à Arnouville, nous avons quatre délégués, je ne sais plus et je ne voudrais pas dire de bêtises mais je crois que Sarcelles doit en avoir une quinzaine, Garges doit en avoir à peu près douze et Villiers-le-Bel, je ne sais plus si c'est sept ou huit délégués. Enfin ce doit être de cet ordre là à peu près. Donc, moi, je ne suis pas du tout contre à ce qu'il ait une représentativité de l'opposition parmi les délégués, simplement, je veux qu'il y ait une réciprocité, c'est-à-dire que si nous on le fait, si nous, on accepte qu'il y ait un représentant de l'opposition par rapport à quatre membres, je souhaiterai qu'il y ait la même proportionnalité dans les autres. C'est-à-dire qu'à Sarcelles, par exemple, où il y a quinze délégués élus et bien qu'il y ait 25 % de délégués qui soient de l'opposition, pareil à Garges, pareil à Villiers-le-Bel. Il faut savoir que ces définitions de nombres de délégués font partie du règlement de Val de France, qui a été mis en place et voté par la Communauté d'Agglomération. Donc ces nouvelles dispositions nécessiteraient une modification du règlement enfin des statuts. Le risque que je vois ici, il faut être très clair, c'est qu'un maire peut très bien s'engager dans les conférences des maires et dire je suis d'accord et qu'à la fin son conseil municipal ne le suive pas et ne vote pas la répartition des délégués et ne laisse pas de place à l'opposition. Car comme vous le savez les membres de l'opposition dans les conseils ne sont pas majoritaires et que la majorité peut prendre dans un cas comme cela le contre-pied du maire. Donc moi je suis tout à fait ouvert et je vous ai même proposé, dans le cas où cela ne se ferait pas, de vous remettre tous les ordres du jour et les comptes rendus des bureaux et des conseils de la Communauté d'Agglomération de Val de France que nous recevons en plusieurs exemplaires afin que vous ayez connaissance de tous les travaux et de toutes les points qui sont discutés. Mais d'un autre côté, je ne voudrais pas me faire piéger et être, je dirais, un peu l'innocent qui se fait piéger par rapport aux autres parce que, je ne m'étendrais pas sur les campagnes que nous venons de vivre, mais enfin il y a certaines choses qui se font et qui méritent que je sois prudent. Pour finir, donc moi, sur le principe, je ne suis pas contre seulement j'attends de voir comment cela va se mettre en place ailleurs et il faut quand même qu'il y ait une possibilité de recours dans le cas où une des quatre collectivités ne respecte pas les accords conclus. Je ne sais pas sous quelle forme cela va pouvoir être pris mais je sais que cela doit être délibéré à Val de France.

MONSIEUR CAURO :

Je voudrais juste vous répondre sur quelques points. Sur la réciprocité, je vous ai dit que j'étais d'accord avec vous et je conçois tout à fait que les autres villes et que si les villes de gauche n'accordent pas de poste à l'opposition, vous en fassiez de même, cela je le conçois. Pour dire cela honnêtement, lorsque j'ai contacté Didier VAILLANT et François PUPPONI, je n'ai, dans un premier temps, pas senti un grand enthousiasme mais sur le principe ils n'étaient pas contre et ils allaient réfléchir à la question et il faut qu'il y ait un accord politique. Et donc à partir du moment où il y a un accord politique, il n'y a pas besoin de modifier les statuts puisqu'après le conseil municipal peut désigner qui il veut au sein de son conseil municipal. Dans l'accord politique, il peut y avoir une chronologie

en disant c'est la ville de Sarcelles qui se réunit la première et puis ensuite la ville de Villiers-le-Bel et après Arnouville, ce qui fait que si une des villes n'a pas respecté son accord, Arnouville n'est pas tenu de respecter l'accord et je pense que cela peut faire partie d'un accord politique. Et si Garges reste à droite, on peut avoir un coup une ville de droite, un coup une ville de gauche, etc. Je pense que l'on peut établir cela comme ça. Peut-être que cela ne va pas se faire, simplement, il y a une opportunité aujourd'hui de donner une légitimité démocratique à Val de France, saisissons-la. On n'est pas pressé vu que les autres conseils municipaux ne désignent pas ce soir leurs délégués, attendons de voir ce qui va se passer.

MONSIEUR DOLL :

Je voudrais faire une petite remarque, moi, je suis parfaitement dans la même ligne que Michel AUMAS, bien entendu, si on doit ouvrir démocratiquement Val de France, pourquoi pas. Je pense par contre qu'on ne peut pas fixer nos ordres du jour en fonction des autres communes. D'autre part, si tout le monde attend tout le monde, Val de France ne se réunira jamais pour décider. Donc, moi, la proposition que je vous ferais et on peut en prendre l'engagement ici, c'est de voter la proposition faite par Monsieur le Maire avec les représentants de Val de France de façon à pouvoir siéger valablement le jour où Val de France va nous réunir. Et dans le cas où il y a accord politique, accord qui sera défini soit statutairement ou réglementairement, je pense que l'on peut s'engager à remettre cette question à l'ordre du jour, ce qui empêchera un dysfonctionnement de Val de France parce que tant que les élus ne sont pas nommés, Val de France ne peut pas légalement se réunir. Donc, il faut que Val de France se réunisse de façon à prendre les dispositions en interne. Donc la proposition que je vous ferais c'est plutôt de dire, on reste sur les bases qui existaient, on fait tout ce qu'il faut, et je pense que je suis assez d'accord avec vous pour qu'à un moment donné, il faut que les choses évoluent et bougent favorablement dans cette disposition. A partir de là, nous, Mairie d'Arnouville, nous pouvons prendre cet engagement de repasser au conseil une nouvelle liste de noms en prenant en compte l'opposition.

MONSIEUR CAURO :

Le problème, c'est qu'à partir du moment où l'on aura désigné les membres, ils seront désignés et s'ils ne démissionnent pas, on ne pourra pas revenir sur une nouvelle désignation. Par contre, si vous voulez absolument désigner ce soir, si vous désignez trois titulaires et deux suppléants, il y a un suppléant qui pourra siéger à la quatrième place, le temps que le quatrième titulaire soit désigné. Sachant que si les conseils municipaux des autres villes n'ont pas encore désigné leurs représentants, il ne va pas y avoir de réunions tout de suite à Val de France.

MONSIEUR DOLL :

C'est bien ce qui m'étonne parce que je pense qu'il y a urgence à ce que Val de France se réunisse, ne serait ce que pour voter le budget, ne serait ce que pour se réunir pour parler des différentes choses qui sont depuis le début de la campagne restées en suspens et je pense que Val de France doit se réunir dans l'urgence car cela fait un moment que nous ne nous sommes pas réunis. Je suis très étonné que les autres communes n'aient pas mis cette délibération à l'ordre du jour, enfin chacun fait ce qu'il veut dans son conseil municipal mais en l'occurrence je pense qu'il va y avoir précipitation. Or, si l'on n'évoque pas ce sujet, il faudrait de toute façon repasser au conseil pour élire le quatrième membre de la liste qui serait de la majorité, je ne vois pas l'intérêt autant le faire maintenant et personne ne nous empêche de faire évoluer les choses en cours de route. Moi, ce que je vous propose c'est de le présenter tout de suite à la prochaine réunion de Val de France de façon à ce que l'on ne remette pas ça sans arrêt aux calendes grecques.

MONSIEUR CAURO :

Si vous voulez à partir du moment où vous désignez les quatre membres, les autres communes vont faire pareil, elles vont désigner tous leurs membres et à partir du moment où les gens sont désignés, il faut attendre qu'ils veulent bien démissionner. Donc vous ne pouvez plus après faire un conseil municipal pour dire je destitue les membres qui ont été désignés. Les membres sont désignés pour la durée du mandat. Si ce soir vous désignez les quatre membres, ce qui est votre droit, mais si vous désignez les quatre membres titulaires cela veut dire que le projet est mort-né puisque les autres feront pareil. Il est vrai que cela perturbe tout le monde parce que souvent on a dénoncé, ici, Val de France, en disant c'est le syndicat des maires en place et comme je vous l'ai dit, je sais très bien que même à gauche il n'y a pas forcément de l'enthousiasme pour céder la place à des opposants mais je pense qu'à un moment il faudra que la loi le fasse et nous oblige à le faire. On peut peut-être le faire, aujourd'hui, il y a peut-être une opportunité sachant que finalement, il y a trois maires qui disent que sur le principe, ils ne sont pas contre. Maintenant, il faut attendre l'élection du quatrième maire. Il y a une opportunité et geler un poste ce soir ça n'empêche pas s'il y a une réunion de Val de France, qu'elle se tienne avec les quatre représentants d'Arnouville puisque vous aurez deux suppléants et donc il y aura un suppléant qui pourra siéger. Par contre, si vous désignez les quatre et qu'après aucun d'eux ne veut démissionner, l'affaire sera enterrer tout de suite.

MONSIEUR DOLL :

Je me suis mal fait comprendre, j'avais dit tout à l'heure qu'on élisait les quatre membres titulaires avec les deux suppléants et qu'on s'engageait à démissionner, que l'ensemble des représentants s'engage, ce soir devant le conseil municipal, à démissionner si la règle au sein de Val de France change de façon à refaire un vote pour redéfinir les représentants.

MONSIEUR CAURO :

Il est plus facile de geler un poste que de demander au gens de démissionner. Il suffit qu'après dans les démissions une des quatre personnes qui sait qu'elle ne va pas être reconduite peut refuser de démissionner et cela va tout perturber. C'est toujours délicat de demander à des gens de démissionner, il vaut mieux ne pas les nommer plutôt que de leur demander démissionner.

MONSIEUR AUMAS :

Je ne sais pas quand aura lieu la prochaine réunion de mise en place de Val de France et qu'elle va être la suite donnée à cette demande. Je crains beaucoup comme je vous l'ai dit pour que cela puisse se mettre en pratique qu'il faille un vote de Val de France afin de changer les statuts. Ce que je vous proposerais c'est effectivement de prendre comme engagement de désigner Monsieur DOLL, Monsieur BRIDENNE et moi-même, toutefois si l'on désigne simplement trois membres et deux suppléants ce soir et si on laisse ainsi un poste vacant sans désignation ; si la réunion de Val de France se passe avant notre prochain conseil, n'auront nous pas simplement trois délégués au lieu de quatre ? C'est cela qui me gêne. Moi ce que je vous proposerai, si vous voulez, c'est de prendre position publiquement et de désigner quatre membres sous réserve que n'aboutissent pas les négociations entre les quatre maires. Par ailleurs, nous nous engageons, puisque je pense que c'est vous qui seriez désigné comme membre, à vous intégrer parmi les quatre dans le cadre où il y aurait un accord au niveau de Val de France, donc de laisser la porte ouverte. Si on est amené à ne pas se réunir avant le prochain conseil, ce que je doute un peu, parce que cela me gênerait d'être obligé de convoquer un conseil uniquement pour ça. Donc au niveau de la délibération de prendre les deux options c'est-à-dire soit les quatre élus de la majorité, Monsieur DOLL, Monsieur BRIDENNE, Madame VIALARD et moi-même et en suppléants Madame MASSON et Monsieur MAZOUZ dans le cas où il n'y a aurait pas d'accord et que dans le cas où il y aurait un accord entre les quatre villes de désigner Monsieur DOLL, Monsieur BRIDENNE, Monsieur CAURO et moi-même et en suppléants Madame VIALARD et Monsieur MAZOUZ. Est-ce que vous êtes d'accord ?

MONSIEUR CAURO :

Est-ce que juridiquement cette décision est valable ?

MONSIEUR AUMAS :

Je vais vous dire, que ce soit l'un ou l'autre des cas, je ne suis pas sûr que ce soit légal puisque l'on a quatre postes affectés en titulaires et deux suppléants. Mais on s'engage à tenir compte de votre proposition s'il y a réciprocité. Cela remet en cause le fonctionnement de Val de France, notamment, et vous me l'avez demandé plusieurs fois, qu'il y ait au moins une réunion par an réunissant l'ensemble des conseillers des quatre collectivités pour les informer des travaux réalisés cela n'a jamais été fait et je crois que c'est dommage. C'est dommage parce qu'il y a du travail qui est quand même réalisé et il serait bien que les conseils municipaux soient informés, les brochures résumant les travaux c'est bien mais cela ne vaut pas une présentation qui pourrait avoir lieu une ou deux fois par an. J'espère que si cela reste dans l'état et on peut le penser, que compte tenu des élections qu'il y a eu, que le nouveau président de Val de France sera plus amène de le faire que son prédécesseur. Je crois que ce serait un bien pour tout le monde car il faudrait qu'il y ait une information plus importante au niveau des conseils sur les travaux et les compétences de Val de France aussi parce qu'il y a certaines choses qui sont de la compétence de Val de France et non plus de la collectivité et il serait bon d'en parler. Je vous l'ai dit et je m'engage à le faire c'est de vous faire passer les ordres du jour et les comptes rendus que nous recevons en plusieurs exemplaires des bureaux et des conseils de Val de France afin que vous puissiez voir le contenu des ordres du jour et les comptes rendus afin d'avoir une idée de l'activité sans pour autant que cela vaille une réunion qui soit faite et dans laquelle on expose les réalisations. C'est vrai que c'est une question qui m'embarrasse mais qui est tout à fait justifier, qui avait été écarté à l'époque mais je ne vous parlerai pas des réunions entre les maires qui ne doivent pas être mise sur la place publique mais dans lesquelles certains m'ont porté des propos que je n'avais pas tenus mais je ne veux pas céder à ces pratiques que je trouve déloyales donc je ne dirais rien sur le déroulement des conférences qui peut y avoir entre les maires.

MONSIEUR CAURO :

On est bien d'accord sur le constat et je sais très bien que dans les villes de gauche cela va bousculer un peu le confort acquis, les portes étaient complètement fermées jusque là et les portes ont l'air de vouloir s'ouvrir, profitons

de cette chance ! Je prends note des engagements que vous avez pris concernant la diffusion des informations venant de Val de France et je vous en remercie. Donc la proposition que vous faites cela veut dire qu'elle va être inscrite au compte rendu ?

MONSIEUR AUMAS :

Oui, et si vous voulez je m'engage, dès lundi, à écrire un courrier aux maires, à la fois à François PUPPONI, à Didier VAILLANT et pour Garges on va attendre l'élection de dimanche. De façon à mettre cela sur place au plus vite, il ne faut pas traîner, il faut régler cela au plus vite dans la semaine car au niveau de Val de France il y a des dossiers qui sont en attente. Et si vous voulez la conclusion que j'en tire, il aurait fallu évoquer cela et le régler avant les élections. Cela n'a pas été fait mieux vaut tard que jamais mais on aurait pu le faire avant. Je m'engage à leur écrire en leur disant que nous sommes prêts à céder un poste à l'opposition et de se réunir au plus vite pour la mise en place de ces changements.

Sur proposition de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE les délégués représentant la Commune à la Communauté d'Agglomération Val de France comme suit :

En qualité de membres titulaires : (4)

- **Monsieur Michel AUMAS**
- **Monsieur Pascal DOLL**
- **Monsieur Yves BRIDENNE**
- **Madame Elise VIALARD**

En qualité de membres suppléants : (2)

- **Madame Yveline MASSON**
- **Monsieur Marc MAZOUZ**

Il a été proposé et sous réserve d'un accord préalable de la Communauté d'Agglomération Val de France ainsi que celui des Maires des 4 villes représentées que soient accordés aux membres de l'opposition de chaque ville un nombre de sièges calculés proportionnellement selon le nombre de sièges qui leurs sont attribués. Cette délibération pourra donc être abrogée en cas d'accord de toutes les communes de Val de France.

***DESIGNATION DES 6 REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CES
(Collège d'Enseignement Secondaire)***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DESIGNE afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège d'enseignement Secondaire (C.E.S.) d'Arnouville :

En qualité de membres titulaires :

- **Monsieur Jean-Claude TATTU**
- **Monsieur Joël DELCAMBRE**
- **Madame Brigitte PERRAD**

En qualité de membres suppléants :

- **Monsieur Sébastien HARIAN**
- **Madame Elise VIALARD**
- **Monsieur Christian CAURO**

**DESIGNATION DES 6 REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LEP
(Lycée d'Enseignement Professionnel)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DESIGNE afin de représenter la Commune au sein du Conseil Administration du LEP d'Arnouville :

En qualité de membres titulaires :

- **Monsieur Jean-Claude TATTU**
- **Monsieur Alain DURAND**
- **Monsieur Roger BODIN**

En qualité de membres suppléants :

- **Monsieur Sébastien HARIAN**
- **Monsieur Joël DELCAMBRE**
- **Madame Nicole GAUTHIER**

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, AU CONSEIL GENERAL
ET AU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT LA REHABILITATION DU POSTE DE POLICE DE LA GARE**

MONSIEUR AUMAS :

Vous savez lors des émeutes de Villiers-le-Bel, le poste de Police de la Gare a été détruit entièrement et toujours pas remis en état. Simplement, cela a duré parce qu'à la demande des services de l'Etat, que ce soit la Préfecture et la Direction Départementale de la Sécurité Publique, nous ont demandé de faire appel au SGAP, qui est un service qui s'est déplacé pour faire des prescriptions techniques pour la remise en état, sur les locaux en extérieur et sur les aménagements intérieurs. Donc, le temps que ces experts passent, il a fallu un certain temps et ensuite il a fallu faire un chiffrage. En gros, c'est de l'ordre de 80 000 euros pour la remise en état. Le Ministère de l'Intérieur, avec qui nous étions en contact, nous avait donné son accord de principe, la Région aussi nous a donné son accord de principe mais le Ministère nous a demandé de délibérer. Au niveau de la Région, cela doit passer prochainement en commission permanente et donc ce que je vous propose de prendre la délibération à la fois pour l'Etat, le Région et le Département puisqu'il peut aussi s'associer pour la remise en état. La Région nous ayant accordé l'autorisation de la remise en état avant leur délibération.

INTERVENTION DE MONSIEUR CAURO :

Je voudrais faire une remarque formelle. Vous savez que normalement dans le conseil d'installation, dans ce conseil municipal aujourd'hui, il ne doit pas y avoir de dossiers qui passent. Il s'agit d'une remarque formelle, nous n'allons pas faire d'obstruction et de l'opposition systématique, il est important d'obtenir ces subventions pour remettre en état le poste de police. Néanmoins, on peut regretter que si on se réunissait un peu plus souvent on ne serait pas obligé finalement d'adopter des demandes de subventions un peu en dehors de la légalité car il est bien précisé dans les textes que ce premier conseil ne doit comporter que l'élection du maire, des adjoints et des membres des commissions et il ne devrait y avoir aucun dossier. Nous n'allons pas faire d'obstruction.

MONSIEUR AUMAS :

Si vous voulez on peut attendre mais je l'avais raccroché parce qu'ils attendent notre délibération pour nous autoriser à commencer les travaux.

MONSIEUR CAURO :

Non, je vous l'ai dit, on ne va pas faire d'obstruction mais si on se réunissait plus souvent on n'aurait pas eu à passer cette délibération ce soir.

Ouï le rapport de Monsieur Michel AUMAS, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, du Conseil Général du Val d'Oise et du Conseil Régional pour la réhabilitation du poste de Police de la Gare.

AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Michel AUMAS
Maire